

21

NOVEMBRE
2019
PARIS

COLLOQUE

ORGANISÉ PAR LA CHAIRE DROIT ÉTHIQUE DES AFFAIRES

La culture de la Compliance dans le secteur public

Avec la participation et les propos conclusifs de Monsieur Michel SAPIN

Avec :

ADIT, AFNOR, Agence Française Anticorruption, BPI France, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, ETHIC Intelligence, Faculté de droit de Montpellier, Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, Ministère de la Défense, Parquet National Financier, Groupe La Poste, UGAP, Université de Cergy-Pontoise, Université de Nantes, Université de Toulon.



CHAIRE - MASTER

DROIT & ÉTHIQUE DES AFFAIRES



Fondation
UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE



iea | institut
d'études
avancées



BIENVENUE

La loi du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite « Sapin 2 ») exige une approche préventive des risques, en obligeant ses destinataires à se doter d'un programme de compliance, et innove en en étendant son champ au secteur public. La plupart des collectivités publiques sont désormais invitées, sinon contraintes, à adopter une telle démarche, à laquelle invitent, au demeurant, d'autres réformes telles que le RGPD ou la loi sur le devoir de vigilance...

Il convient alors de s'interroger sur l'adaptabilité et sur la portée d'un tel programme centré sur l'autonomie du sujet de droit dans un secteur caractérisé par sa structure hiérarchique, son rapport objectif à la norme et son soubassement démocratique. Pourtant, par-delà cette discordance apparente, l'évolution récente de l'action publique incite à dépasser le strict cadre de la loi « Sapin 2 » pour envisager la possibilité d'une emprise déjà tangible d'une pratique de la compliance dans le secteur public. Dès lors qu'elle est conçue comme le développement d'une adhésion à la norme, d'une éthique de comportement, plutôt que son respect, assuré par l'éventuelle sanction dont elle est pourvue, une logique de compliance semble à l'œuvre dans le développement de la qualité et de la transparence au sein du service public, de la déontologie des fonctionnaires et des élus ou encore dans la co voire l'autorégulation induite par les autorités administratives indépendantes lorsque leur activité porte sur le secteur public.

Le présent colloque est l'occasion de tenter de mettre un mot sur une évolution profonde et générale de l'action publique. Il doit conduire à préciser le champ, la réalité ainsi que la portée de la compliance en droit public tout en permettant de mieux appréhender, à rebours, ce phénomène par la détermination de ses éléments structurels, de ses invariants persistant quel que soit le champ au sein duquel il s'épanouit.

Maxence CHAMBON & Roxana FAMILY

Colloque organisé sous le parrainage de :

Monsieur Alain RICHARD, Sénateur du Val d'Oise, ancien
Ministre de la Défense



PROGRAMME

MATINÉE



Les manifestations d'une culture de promotion de valeurs et de maîtrise des risques dans le secteur public

8h15 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h00 - DISCOURS D'OUVERTURE

09h15

La déontologie comme socle de valeurs comportementales

Catherine COPPO, GROUPE LA POSTE

Lisa GAMGANI, HAUTE AUTORITE POUR LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

Antoine OUMEDJKANE, FACULTE DE DROIT DE MONTPELLIER

10h15

La démarche qualité et les dispositifs d'amélioration du service, de satisfaction des usagers et des clients

Virginie DONIER, UNIVERSITE DE TOULON

Halimah PUJOL, AFNOR

Laurent REY, CONSEIL AUX ENTREPRISES PUBLIQUES

Ministère de la Défense

11h45

Table-ronde :

L'organisation et le fonctionnement actuels du secteur public répondent-ils suffisamment aux enjeux de la gouvernance et de la prévention des risques ?

PROGRAMME

APRÈS-MIDI

“ La transposition de la démarche de compliance au secteur public

13h45

Le déploiement de dispositifs de compliance par le secteur public

Marie CRESPIY de CONINCK, UNIVERISTE DE NANTES
Karine DEMONET, BPI FRANCE (sous réserve)
Fabien JOLY DE BRESILLON, ETHIC Intelligence
Franck LEBEUGLE, AFNOR
Guillaume MALESPINE, UGAP

15h15

L'exigence de probité et l'effectivité d'un programme de compliance dans le secteur public

Pierre BOURDON, UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE
Charles DUCHAINE, AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION
Paul HEBERT, COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE ET LIBERTES
Jean-Philippe NAVARRE, PARQUET NATIONAL FINANCIER

16h30

Table-ronde : *Quel avenir pour la gouvernance du secteur public ?*

17h30

Propos conclusifs de Monsieur Michel SAPIN, ancien Ministre de l'Economie et des Finances



Modérateurs du colloque :

Maxence CHAMBON

Maître de conférences, Université de Cergy-Pontoise, membre LEJEP

Roxana FAMILY

Directrice Chaire-Master Droit et Éthique des Affaires, Université de Cergy-Pontoise, membre LEJEP

Emmanuel PITRON, Senior Vice-Président, ADIT

Partenaires :

ADIT

Fondation Partenariale Université de Cergy-Pontoise

Institut d'Études Avancées (IEA) - Université de Cergy-Pontoise

Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN)

Laboratoire d'Études Juridiques et Politiques (LEJEP)



© Photo by David Castellón on Unsplash

Institut des Hautes Études de Défense Nationale
Amphithéâtre LACOSTE - École Militaire - 1 Place Joffre, 75007 Paris

Lien d'inscription : <http://www.chaireethiquedesaffaires.fr/evt/inscription35.html>

Date limite d'inscription : 12 novembre 2019

Contact : chaire.ethiquedesaffaires@ml.u-cergy.fr

Manifestation ouverte à la formation continue